



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Intervention du SNPES-PJJ/FSU À la manifestation nationale du 15 janvier 2019 contre le projet de loi justice

Bonjour à toutes et tous,

Tout d'abord nous commencerons par évoquer un chiffre :

Au 1^{er} décembre 2018.....814 enfants et adolescents sont incarcérés dans les prisons en France, chiffre auquel il faut rajouter ceux et celles qui sont placés.e.s en centre fermés, ainsi que le chiffre gris des jeunes incarcérés majeurs pour des faits mineurs ; et depuis le 1er janvier 2019, les enfants en Centres de rétention Administratifs, qui comme l'a dit la ministre de la justice au moment du débat sur la loi « asile et immigration » ne doivent pas être séparés.e.s de leurs parents : c'est bien pour cela qu'ils peuvent tout naturellement rester 90 jours en centre de rétention....

Au ministère de la justice et à la PJJ, les TPE comme ceux de Bobigny et Lille, sont toujours dans une situation dramatique de manque de moyens humains et matériels qui fragilisent la qualité du service public et l'égalité de traitement des justiciables.....Et pendant ce temps-là, malgré cette situation, la ministre de la justice ne donne toujours pas de réponse aux partenaires et aux professionnels.....

Ainsi toujours dans ce contexte, le projet de Loi Programmation Justice 2018 en l'état ne fera qu'aggraver la situation en déléguant une partie du contentieux à des plates-formes numériques et en révisant le périmètre et les missions des différentes administrations.

Une justice déshumanisée et éloignée de la population et dans des territoires où les services publics disparaissent !

Parallèlement, face à la hausse constante de l'incarcération qui a atteint un nouveau record en décembre 2018, la Garde des Sceaux promeut un « plan prison » illusoire avec la création de 15 000 places supplémentaires et elle profite des débats parlementaires sur le projet de loi Programmation Justice, pour déposer un amendement de dernière minute visant à obtenir une habilitation pour modifier la justice des enfants par voie d'ordonnance et rédiger un code pénal des mineurs.

Ce texte a été adopté sous couvert d'exigence "d'efficacité" et de lutte contre le soi disant "laxisme" de la justice envers les mineurs. Cette réforme ne fera qu'aggraver la situation des enfants et des adolescents en augmentant encore les mesures répressives. Alors que les chiffres de la délinquance stagnent depuis 15 ans, le nombre d'enfants enfermés n'a jamais été aussi élevé en France. Il n'y aura donc pas de débats parlementaires, ni de discussions au sein de la société civile à propos d'un sujet aussi sensible et essentiel : celui de notre jeunesse, dont pour une partie, en grande difficulté. Il s'agit d'un passage en force aux dépens d'un véritable débat démocratique inscrit dans le temps et d'une concertation la plus large possible.

Dans ce contexte d'austérité budgétaire, la PJJ est doublement percutée par cette politique de par les publics qu'elle accompagne, qui seront encore plus fragilisés, ainsi que par les attaques à l'encontre du service public et des fonctionnaires.

Malgré les besoins criants pour permettre une prise en charge de qualité et une réelle amélioration des conditions de travail, l'administration ose annoncer qu'elle crée des postes mais ces moyens seront consacrés à l'ouverture d'une prison pour enfants (EPM) et de 20 centres fermés supplémentaires alors que par ailleurs des foyers éducatifs ferment ou se retrouvent sur la sellette à Grasse, Épernay, Tourcoing, Beauvais et Chalon sur Saône, augmentant ainsi la disparition et la pénurie de places en hébergement éducatif.

A ce constat se rajoutent toutes les autres structures éducatives laissées à l'abandon au mépris de la sécurité des jeunes et des professionnels.

Pour le SNPES-PJJ/FSU, il y a un lien évident entre l'accroissement de l'incarcération et les orientations de la PJJ et de la justice des mineurs. L'histoire de notre institution démontre que les politiques d'enfermement ont toujours été en contradiction totale avec une prise en charge éducative qui vise à l'émancipation des enfants et des adolescents. Face à l'ampleur du problème et à l'échec des centres fermés et des structures d'enfermement, dénoncés entre autres par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme et la Contrôleure Générale des Lieux Privatifs de Liberté, la DPJJ et le ministère de la justice refusent de s'interroger sur les choix qui sont faits et appliquent la feuille de route du gouvernement sans tenir compte de l'avis des professionnels et des organisations syndicales.

Pour notre part, nous refusons un projet de loi justice qui consacre tous les moyens à l'enfermement (avec plus de 50 millions d'euros) et qui va amplifier l'échec d'une politique pour la jeunesse en difficulté de ce pays.

Nous exigeons l'arrêt de ce programme et le transfert des moyens budgétaires de ces structures d'enfermements vers les services éducatifs que sont les services de milieu ouvert, d'insertion et d'hébergement éducatif...

Cela doit passer par les mesures suivantes qui sont urgentes pour la PJJ :

- **Une réorientation des moyens consacrés aux structures d'enfermement pour les services éducatifs (Milieu Ouvert, Insertion et Hébergement),**
- **Le retour de la double compétence civile et pénale pour la PJJ,**
- **Un plan de titularisation pour les personnels non titulaires de la PJJ,**
- **Un recrutement conséquent d'agents (éducateurs et éducatrices, professeurs techniques, ASS, personnels administratifs et techniques, psychologues, etc.) avec un statut et des grilles indiciaires revalorisées.**

Quant à la FSU, première fédération syndicale dans le secteur de la formation, la recherche et l'éducation, elle tient à apporter son total soutien à notre mobilisation et à la manifestation de ce jour.

Pour finir, nous tenons toujours à apporter notre soutien au GENEPI, association d'étudiants qui depuis 1976 intervient dans les prisons pour mettre en place des actions d'éducation et d'insertion en direction des détenus majeurs et mineurs. La DAP avait pris la décision (avec le soutien de la ministre) de mettre fin à la convention et à la subvention de l'association en reprochant la liberté de parole des groupements locaux de Genepi concernant les conditions d'incarcération des détenus. Cette décision menace l'accès plein et entier aux bénévoles du GENEPI aux établissements pénitentiaires.

Le SNPES-PJJ/FSU continue de dénoncer cette situation et exige le rétablissement de la convention d'origine ainsi que l'accès sans restrictions de ces militants aux établissements pénitentiaires.

Tous et toutes ensemble, exigeons l'arrêt de ce projet de loi et des moyens pour le service public de la justice au service de la population !

Soyons nombreux et nombreuses le 2 février 2019 aux initiatives et au rassemblement qu'organisent les organisations syndicales et associatives attachées à une justice des enfants et des adolescents qui prenne en compte leurs besoins réels et qui défende le retour à une philosophie d'émancipation et de protection de la jeunesse.

Défendons ensemble d'autres choix pour la jeunesse en difficulté.

Faisons toutes et tous ensemble le choix de l'éducation et non celui de l'enfermement !

Pour la jeunesse en difficulté de ce pays, dessinons un autre avenir que celui de la prison ! Faisons ensemble le pari de l'éducation pour toutes et tous.

